

Bruxelles, le 2 septembre 2026  
(OR. en)

12651/26

SOC 571  
EMPL 324  
EDUC 353

**NOTE POINT "I/A"**

---

|               |                                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Origine:      | Secrétariat général du Conseil                                                                                                                                                                                                              |
| Destinataire: | Comité des représentants permanents/Conseil                                                                                                                                                                                                 |
| Objet:        | Conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle<br>Nomination de Mme Sophie MATHIEU, suppléante pour le Luxembourg, en remplacement de M. Tom MULLER, démissionnaire<br>- <i>Adoption</i> |

---

1. Le secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Tom MULLER, suppléant du conseil d'administration du Centre cité en objet, dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour le Luxembourg).
2. En vertu de l'article 4 du règlement (UE) 2019/128 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et abrogeant le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil<sup>1</sup>, les membres et les suppléants du conseil d'administration sont nommés par le Conseil.

---

<sup>1</sup> JO L 30 du 31.1.2019, p. 90.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement du Luxembourg a présenté la candidature de M<sup>me</sup> Sophie MATHIEU pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027.
4. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
  - a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un suppléant du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, dont le texte figure dans le document 12650/26; et
  - b) de décider de faire publier la décision, pour information, au *Journal officiel de l'Union européenne*.

---